Cfdt: -SG- SUD -OUEST

OCTOBRE ROSE

Prévention - Dépistage - Soutien



Pouvoir d'achat, horaires,handicap, climatisation … : L'essentiel de la réunion CSE du 8 octobre 2026

*Conformément à ses valeurs, la CFDT soutient la campagne **Octobre Rose** pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein et soutenir les personnes touchées. Mobilisez-vous à nos côtés !*

Pouvoir d'achat : vos Elus **CFDT** lisent une **déclaration préalable**



Vos élus locaux ont porté auprès de la direction de région les revendications transmises à Slawomir Krupa par les Délégués Nationaux **CFDT** concernant l'attribution d'une prime exceptionnelle, la revalorisation des coûts de transports et la suspension de la charte limitative sur le Télétravail.

En cas de grande difficulté, rapprochez-vous de l'assistante sociale afin de connaitre les mesures dont vous pourriez bénéficier.

Vous trouverez la déclaration complète en fin de communication.

Victoire syndicale CFDT : modification des **rythmes hebdos** des CCPro de l'UC Béarn hors site Pro

Pendant plus d'un an, les élus **CFDT** se sont mobilisés aux côtés d'une partie des collègues CCPRO de la DCR de Pau pour obtenir des horaires de travail davantage adaptés aux besoins de leurs clients. **Notre persévérance a payé : nous avons enfin obtenu gain de cause !**

Cette avancée démontre que les remontées du terrain et la mobilisation collective peuvent faire bouger les lignes.

La Direction régionale ayant confirmé sa volonté d'adapter les horaires, nous encourageons tous les acteurs des sites PRO à transmettre leurs besoins et propositions à leur hiérarchie.

En cas de remarques de clients ou de réticences locale, faites-nous remonter vos constats de terrain ! La **CFDT** les portera auprès de la Direction Régionale pour défendre des solutions adaptées à vos réalités.

Ensemble, faisons évoluer l'organisation !



Fumel : la Direction préfère **fermer plutôt que chercher des solutions !**



La réduction des effectifs en agence entraîne des problèmes de présence et des fermetures ponctuelles de plus en plus fréquentes, jusqu'à remettre en cause le maintien même des sites.

Pour Fumel, les élus **CFDT** avaient pourtant proposé plusieurs alternatives dès juillet. Une nouvelle fois, la Direction les a écartées pour **imposer une fermeture, pudiquement rebaptisée « regroupement »**.

À la clé : un maillage territorial affaibli, une relation client fragilisée et de nouvelles contraintes pour les salariés.

La CFDT dénonce ces choix qui favorisent la rentabilité à court terme plutôt que la présence sur nos territoires historiquement implantés.

*La Direction promet de **tenir compte des impacts** des regroupements, fermetures d'agences, équipements ou déséquipements de Cash Services et autres changements organisationnels pour **adapter la part discrétionnaire du variable**. Une bien maigre compensation face aux efforts supplémentaires et aux contraintes imposées aux salariés !*



Climatisation des locaux : anticiper le futur … ou pas



La Direction n'est pas en capacité de communiquer le nombre de pannes intervenues cet été sur les agences du périmètre. L'anticipation via du nouveau matériel ne semble pas possible, la seule réponse de la Direction est l'entretien des matériels.

Quant au CDS, les salariés subissent des pannes de climatisation chaque année. Une partie des blocs clim ont été changés il y a quelques années mais le syndic semble avoir du mal à décider de terminer les travaux.

La Log a indiqué que des "moyens de pression" devraient être mis en place afin de faire bouger les choses.

Vos représentants CFDT ont insisté pour que cette problématique malheureusement de plus en plus récurrente soit anticipée en amont, en vain …

Handicap : derrières les chiffres, quelle réalité pour l'**emploi durable** ?

Société Générale met en avant ses bons résultats en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Pourtant, les nouveaux contrats concernés sont uniquement des contrats temporaires : CDD, alternances et stages.

Afficher de bons chiffres, c'est bien. Favoriser durablement l'emploi des personnes en situation de handicap, c'est mieux !



À noter : la Mission Handicap peut contribuer au financement de certains équipements ou appareillages individuels. N'hésitez pas à contacter les assistantes sociales pour vous accompagner dans vos démarches et étudier les aides possibles (mutuelle, Agefiph, Mission Handicap…).

Toujours plus de **réglementation**, toujours plus de **charge de travail** !



Vente à distance, crédits conso/ACT… Les évolutions réglementaires se multiplient et complexifient le quotidien des conseillers, sans que les conséquences sur leur charge de travail semblent suffisamment anticipées. Les changements de pratiques imposés nécessitent pourtant davantage d'accompagnement et des outils adaptés.

En attendant des solutions concrètes et afin de rester dans le cadre de la loi, appuyez-vous sur les listes commerciales pour orienter vos appels sortants vers la satisfaction et la découverte et non de vente de produits.

Concernant les crédits conso/ACT, des référents doivent être désignés et une formation spécifique mise en place. Nous devrions en savoir plus en novembre.

La CFDT restera vigilante : les nouvelles exigences réglementaires ne peuvent pas se traduire systématiquement par une surcharge de travail pour les salariés !

Stationnement au CDS : encore un report de la réponse



Le stationnement au CDS est un sujet depuis bien longtemps. Avec la réduction du nombre de jours de télétravail, la rotation des places est devenue plus difficile. Quant aux parkings payants à proximité, leurs tarifs exorbitants les rendent inaccessibles à de nombreux salariés.

Quelle est la réponse de la Direction ? Le Chef d'Établissement renvoie les salariés vers les parkings relais de Bordeaux Métropole, tandis que la Direction Régionale invite chacun à faire remonter ses difficultés auprès de son manager. Les situations individuelles seront étudiées, avec la possibilité d'attribuer certaines places supplémentaires sur le parking Niel (à 15 min).

Pour la **CFDT**, cette réponse reste insuffisante face à un problème collectif et durable. **Le stationnement ne doit pas devenir une contrainte supplémentaire, ni un coût de plus** à la charge des salariés ! Nous attendons des solutions concrètes, adaptées aux besoins et à la réalité du terrain.

Heures supplémentaires : vos droits ne sont pas négociables



Événement professionnel tardif, campagne PPI, surcharge de travail… Chaque heure travaillée doit être déclarée et respectée !

La CFDT vous rappelle les règles essentielles :

- 10 heures de travail maximum par jour (sauf cadres au forfait),
- 11 heures de repos consécutives minimum entre deux journées de travail pour tous.

Vous participez à un événement professionnel qui se termine tard ? Faites respecter vos droits en demandant le décalage de votre prise de poste le lendemain !

Concernant la campagne PPI, aucune heure supplémentaire ne semble avoir été remontée à ce jour. Il n'est pas trop tard pour régulariser la situation !

Quelle que soit la raison, déclarez systématiquement vos heures supplémentaires dans RH Online, dans le respect des durées maximales de travail applicables.

Ne banalisez pas les dépassements horaires : votre temps de travail doit être reconnu et vos temps de repos préservés. **La charge de travail ne doit jamais aller à l'encontre de vos droits !**

Antennes Logistiques : **maintien confirmé**



La Direction confirme le maintien des antennes Logistique, notamment celle de Poitiers, en soulignant l'importance de la proximité.

Concernant le site de Biard (Poitiers), les baux seront reconduits si nécessaire.
La priorité reste actuellement le repositionnement des salariés du plateau de la DCR.

La CFDT restera attentive à ce que le maintien des antennes logistique permette de **préserver durablement la proximité et les conditions de travail** des équipes.

Prime télétravail pour les ex-CDN : vérifiez vos versements !



Les salariés anciennement Crédit du Nord ayant demandé à bénéficier du dispositif de télétravail ont normalement perçu leur prime de 150€ en décembre 2022. Ils doivent donc **la percevoir à nouveau en 2027**.

Vous n'aviez pas bénéficié de ce versement ? Contactez votre RRH pour faire le point sur votre situation.

Par ailleurs, certains collègues ayant pourtant effectué leur déclaration de télétravail ne perçoivent pas les 10 € mensuels auxquels ils peuvent prétendre.

Un oubli ou une anomalie ? Ne laissez pas la situation perdurer ! Faites remonter le problème à la RH afin que votre dossier soit vérifié et que les éventuelles régularisations soient effectuées.



Pouvoir d'achat des salariés : Déclaration complète de vos Elus CFDT

Lors de nos récentes rencontres avec les salariés de la région, une même question est revenue avec force : **que fait concrètement notre employeur pour préserver notre pouvoir d'achat** ?

Cette question traduit des réalités très concrètes. Des collègues parcourent chaque jour de nombreux kilomètres en voiture, faute de transports en commun adaptés, et voient leur budget amputé par le coût du carburant. Avec la suppression d'un jour de télétravail les salariés doivent de plus faire face à des frais supplémentaires. Plus largement, les dépenses contraintes (logement, énergie, alimentation, assurances) restent à un niveau élevé. Malgré leur engagement quotidien, de nombreux salariés nous disent aujourd'hui leur inquiétude de ne plus réussir à faire face.

Nos délégués syndicaux nationaux ont saisi la Direction Générale pour demander un plan exceptionnel de soutien au pouvoir d'achat. La CFDT porte trois mesures immédiates :

- Le versement d'une prime exceptionnelle de soutien au pouvoir d'achat ;
- Un renforcement de la prise en charge des frais de transport pour tous ;
- La suspension de la mise en œuvre de la nouvelle charte de télétravail, afin d'en mesurer pleinement les conséquences sur les déplacements, les frais de garde et l'organisation de la vie personnelle.

Pour la CFDT, le partage de la valeur, la justice sociale et la reconnaissance du travail ne peuvent pas rester de simples principes affichés. Société Générale met régulièrement en avant ses résultats et sa qualité d'employeur socialement responsable. Elle doit aujourd'hui traduire ces engagements en actes. Les salariés ne peuvent pas attendre les prochaines Négociations Annuelles Obligatoires : les difficultés sont présentes, immédiates et durables.

Nous demandons donc à la direction locale de nous répondre clairement : quelle analyse fait-elle de l'impact du coût de la vie et de la nouvelle organisation du télétravail sur les salariés de la région ? Quelles mesures est-elle prête à soutenir ? Et s'engage-t-elle à porter sans délai ces demandes auprès de la Direction Générale, puis à nous faire un retour sur la réponse apportée ?

Les élus CFDT et les salariés attendent des réponses concrètes, à la hauteur de leur engagement et la reconnaissance de leurs difficultés. **Agir maintenant, c'est reconnaître leur travail, protéger leur pouvoir d'achat et faire vivre un dialogue social utile et responsable.**